

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant un crédit d'investissement de frs 1'100'000.- pour la réalisation des six
classes provisoires au Collège des 4 Marronniers

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa précédente communication CO11.04PR concernant la planification scolaire 2020-2030, la Municipalité vous informait que la demande d'un crédit d'investissement de frs 1'100'000.- pour la réalisation de 6 classes provisoires au Collège des 4 Marronniers (PR11.03PR, accepté lors de votre séance du 7 avril 2011) constituait la première étape urgente prévue dans la planification scolaire 2020-2030, dans le but de faire face aux besoins en locaux scolaires.

La construction des pavillons provisoires effectuée dans ce cadre était devisée à frs 1'100.000.-. Elle présente un dépassement de l'ordre de 8 %, soit 97'000 francs, portant le montant total du crédit à 1'197'000.-.

Les raisons de ce dépassement résident en premier lieu, dans un surcoût des fondations et des containers. En effet, d'une part, il est apparu nécessaire, après l'attribution des soumissions, de recourir aux services d'un ingénieur pour le calcul des fondations. D'autre part, après le désistement de l'adjudicataire des containers, il a fallu retenir l'offre plus chère d'un autre soumissionnaire.

Par ailleurs, des surcoûts ont également été engendrés par la demande de la commission du Conseil communal, chargée de l'étude du préavis susmentionné, d'un accès et de sanitaires adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, ainsi que par celle de l'ECA de la pose de dévidoirs et de la modification de cloisons à réaliser en plâtre ignifuge.

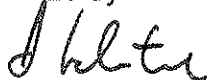
Ce dépassement a été validé par la Municipalité. L'information vous est transmise, conformément au Règlement du Conseil communal, qui précise que toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par le biais d'une communication écrite.

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

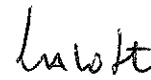
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste